

NOS SECTEURS D'INTERVENTION :

Cantons de :

- St Marcellin,
- Pont en Royans,
- St Jean en Royans,
- Bourg de Péage,
- Romans sur Isère : 1er et 2ème canton,
- La Chapelle en Vercors,

NOS COORDONNÉES :

Du Lundi au Vendredi
de 8 H 00 à 16 H 00

EHPAD « Le Clos Fleuri »

133 Route de St-Bonnet de Chavagne
38 160 Chatte

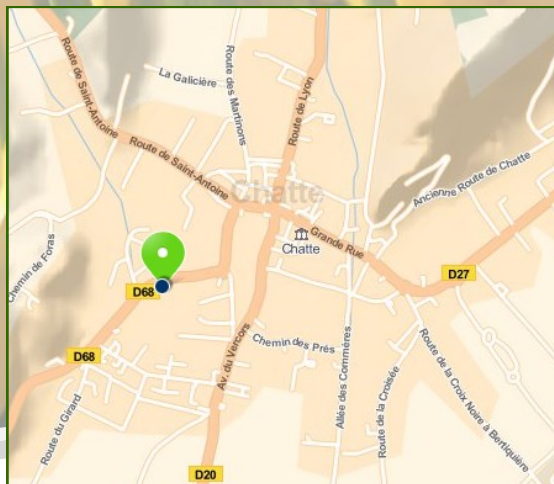
☎ 04-76-64-65-32 (y compris le week-end et les jours fériés)

Mail : cpolycarpe@chstmarcellin.eu et/ou
equipe-esad@chstmarcellin.eu

NOS PARTENAIRES :

Médecins traitants,
Neurologues,
Géiatres,
Consultations mémoire,
Accueils de jour,
Hôpitaux,
Réseaux de gérontologie,
Services d'aide à domicile,
CCAS,
SSIAD.

NOUS SITUER



FILIERE GÉRIATRIQUE N°13 DROME NORD

CENTRE HOSPITALIER
DE ST-MARCELLIN
Service de Soins Infirmiers à Domicile



E.S.A.D

Équipe Spécialisée Alzheimer
à Domicile



L'ESAD permet d'optimiser la qualité de vie
de la personne et de l'aidant dans le cadre
du maintien à domicile.

Mise à jour en mai 2019

LES SOINS DELIVRES :

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, au stade léger ou modéré (MMS compris entre 15 et 30). Pour cela, la maladie d'Alzheimer doit avoir été diagnostiquée et annoncée à la personne et à la famille proche.

LES ÉTAPES DE LA PRISE EN SOINS :

- Un diagnostic posé,
- Une prescription médicale indispensable,
- L'acceptation des principes de soins par la personne,
- Une première rencontre au domicile de la personne avec la psychomotricienne et/ou l'ergothérapeute et le cadre de santé,
- Une évaluation et la mise en place d'un projet d'accompagnement,
- La réalisation des séances par les différents professionnels de l'équipe. Un bilan à mi-parcours pour un éventuel réajustement,
- Un compte rendu adressé au médecin prescripteur à la fin de la prise en soins.

Les prestations réalisées par l'équipe spécialisée ont vocation à prendre en compte la personne et son entourage (aidants, environnement). Elles sont proposées à titre individuel au domicile de la personne. Les soins délivrés s'articulent autour de 3 axes :

LA PERSONNE :

Une action auprès de la personne permettant :

- La valorisation des capacités cognitives préservées,
- L'apprentissage de stratégies de compensation,
- La diminution des troubles du comportement.

LES AIDANTS:

Une action de conseil auprès de l'aidant permettant :

- L'amélioration des compétences « d'aidant » (communication verbale et non verbale, éducation thérapeutique).

L'ENVIRONNEMENT MATÉRIEL :

Une action sur l'environnement de la personne permettant :

- Le maintien du potentiel cognitif, moteur et sensoriel des personnes,
- La sécurité (ex: limiter les chutes).

L'ÉQUIPE

PLURIDISCIPLINAIRE :

Cadre de santé,

Ergothérapeute et/ou Psychomotricien,

Assistant de Soins en Gériatrie
(ASG).

Toute l'équipe est tenue au secret professionnel.

**La capacité d'accueil autorisée
est de 10 places.**

Cette prestation (soins d'accompagnement et de réhabilitation) varie de 12 à 15 séances à domicile, à raison d'une séance par semaine sur une période maximale de 3 mois, renouvelable tous les ans en fonction des besoins.

Les séances sont prises en charge à 100% par l'assurance maladie.

Elles se déroulent du lundi au vendredi.